

CATALOGUE DES ANALYSES ET ÉTUDES 2021

Association Socialiste
de la Personne Handicapée

Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles

Association reconnue en éducation permanente



INTRODUCTION

Dans le cadre de sa reconnaissance en Éducation Permanente, l'ASPH réalise chaque année de nombreuses analyses et études.

Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions traitées dans huit catégories :

1. **Santé**
2. **Accessibilité**
3. **Droit**
4. **Enseignement**
5. **Famille**
6. **Emploi**
7. **Actualité**
8. **Citoyenneté**

Le présent catalogue permet d'avoir une vue d'ensemble des productions de l'année afin d'en faciliter la découverte et leur exploitation.

Bonne découverte !

ÉTUDES

ENVIRONNEMENT

Handicap et changements climatiques : Quel(s) modèle(s) de responsabilités ?

Mélanie De Schepper

Lors d'une précédente étude, nous avons analysé et tenté de comprendre l'impact des changements climatiques sur les populations dites plus « vulnérables », dont les personnes en situation de handicap. Il est apparu que les personnes en situation de handicap sont largement plus à risque de subir les effets de ces changements climatiques. D'une part, de par leur état de santé plus fragile qui est plus sensible aux modifications liées aux changements climatiques, ce qui crée ou amplifie des situations de handicap existantes. Et d'autre part, peut-être la part la plus importante, car ces personnes cumulent des situations d'inégalités sociales à cet état de santé (précarité, manque d'accès à l'information...), ne leur donnant que peu de moyens de faire face aux nouvelles situations générées par les changements climatiques. C'est ce qui est communément appelé les inégalités environnementales ou la justice climatique.

Pourtant, en tant que citoyennes au même titre que les autres, ces personnes ont un rôle à jouer dans les luttes contre les changements climatiques. Les personnes en situation de handicap peuvent être actrices du changement sociétal, mais il semble qu'actuellement, ce rôle soit compliqué à tenir pour les personnes en situation de handicap. C'est ce que nous allons analyser dans cette seconde étude consacrée à l'environnement.

Nous cherchons dans la présente étude à comprendre comment la responsabilité se partage entre les différents publics, quelle part les publics dits vulnérables aux changements climatiques doivent prendre dans ces questions climatiques, pourquoi les mesures environnementales sont inadéquates pour les publics des personnes en situation de handicap, comment les comportements sociaux inégalitaires sont à l'origine des changements climatiques. Ce qu'on appelle, plus communément, les inégalités écologiques.

Nous analysons également les moyens manquants aux personnes en situation de handicap pour participer au système de lutte environnementale. Nous analyserons les freins et les leviers nécessaires à l'adoption de comportements sains et durables. Nous observerons comment il est possible de faire porter leur voix, et d'assumer leur rôle citoyen, mais aussi leur rôle écologique, et ce malgré les politiques environnementales actuellement inadaptées.

[Lien de consultation de l'étude](#)

EMPLOI

Les entreprises de travail adapté : un secteur en constante tension

Mai Paulus

La thématique des Entreprises de Travail adapté (ETA) est extrêmement vaste et complexe, tant au niveau des multiples enjeux qui traversent ces entreprises, qu'au niveau des différences régionales qui y sont liées et des fonctionnements particuliers de chaque ETA.

Cette étude est très loin d'être exhaustive et n'a pas pour but de proposer des lignes directrices pour l'avenir des ETA, ni de donner un avis sur la pertinence de l'existence des ETA.

Par rapport à ce dernier point, le fait de se positionner fermement pour ou contre les ETA n'implique que de la politisation et une mise en débat stérile.

L'étude ci-présente a pour objectif d'alimenter une réflexion et un débat nuancés sur base d'une exploration de la thématique. Nous y soulevons quelques questions, tensions et besoins dans le secteur et y abordons, par exemple, la place particulière qu'occupent les ETA dans le monde économique, entre entreprises sociales et traditionnelles, la gestion d'un public spécifique avec un encadrement technique et humain particulier, les contraintes financières, les évolutions en matière d'automatisation et de mécanisation, la diversification des profils des directions et des travailleurs et travailleuses, la recherche de nouveaux marchés, l'évolution constante des réflexions sur l'inclusion, la lourdeur administrative, etc.

Nous nous intéressons aussi à la question du genre dans les ETA, où les femmes sont sous représentées et menons une réflexion plus globale sur l'avenir de ces organisations, leurs besoins et leurs rôles à jouer dans une société qui est très loin d'être inclusive à tous les égards. Par ailleurs, nous évoquons les partenariats qui pourraient se construire entre les entreprises d'économie sociale et classique.

[Lien de consultation de l'étude](#)

ANALYSES

CITOYENNETÉ

Le handicap est-il dans le viseur du cinéma ?

Valérie Glaude

Pourquoi montrer le handicap ? En quoi le handicap en image est un sujet auquel nous devrions accorder de l'importance ? « Reconnaître la réalité des personnes en situation de handicap et ne pas les laisser isolées », c'est essentiel pour Vincent Fries. Ce dernier souligne l'importance du cinéma qui peut aider à la démystification en montrant le handicap tel qu'il est, en cassant les préjugés. En effet, le cinéma est un vecteur qui peut montrer que le handicap est une caractéristique de la personne et non pas un problème.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

Nouveau ! Une analyse en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)



Exclusion. Intégration. Inclusion. C'est quoi ?

Nathalie De Wispelaere

Nous constatons au quotidien que certaines notions semblent abstraites ou complexes. Pourtant, l'enjeu est de taille : comment se positionner sur des modèles de société dont on ne connaît pas les rouages, les enjeux, les avantages et les écueils ?

C'est dans le but de répondre à cette question que nous avons entamé un processus d'écriture en Facile à Lire et à Comprendre, en collaboration avec un groupe de personnes en situation de handicap mental à l'Ouvroir.

Notre choix cette année s'est donc naturellement porté sur l'analyse en FALC « Exclusion, intégration, inclusion, des modèles de société derrière des mots ».

[Lien de consultation de l'analyse](#)

L'autoreprésentation des personnes en situation de handicap : un défi aux multiples nuances

Rose Eboko

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) a mené des discussions et analyses de la question avec le Conseil National Supérieur de la Personne Handicapée, souhaitant ainsi cerner la portée de l'article 4.3 de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées ainsi que l'Observation générale n°7, en y incluant une analyse de la situation belge sur le plan de la représentation des personnes en situation de handicap et leurs familles. Notre volonté à travers cette analyse est de pointer, sans exhaustivité tant la matière est vaste, les tensions autour de cet enjeu d'autoreprésentation, à la lumière des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap. Partant de ce développement et des analyses s'y référant, nous allons voir comment sont représentées les personnes en situation de handicap dans notre pays. Ces modes de représentation ne sont-ils pas finalement source de tension ?

[Lien de consultation de l'analyse](#)

ACCESSIBILITÉ

Entre revendication des personnes concernées et plan fédéral handicap 2021-2024... Il n'y a qu'un pas ?

Manon Cools

La campagne du centenaire du handicap a suivi son cours malgré la crise sanitaire. Nous dressons dans la présente analyse différents constats et pistes d'actions qui émergent des résultats de la concertation menée à cette occasion. Nous identifions en grande majorité les facteurs bloquants à la société inclusive. Nous nous faisons alors le porte-voix des personnes concernées qui savent mieux que personne parler de leurs réalités et de leurs besoins. Enfin, nous mettons en regard ces constats avec le plan fédéral Handicap 2021-2024³ orchestré par Karine Lalieux, ministre en charge des personnes handicapées à ce jour. Nous avons concentré cette analyse sur une thématique centrale dans les revendications : l'accessibilité. Notons donc ici que cet exercice n'est pas exhaustif ; ni concernant le contenu du plan fédéral Handicap, ni sur les revendications récoltées par l'ASPH.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

Quand l'inaccessibilité commence sur le terminal de paiement

Christine Bourdeauducq

À l'heure de l'expansion des outils numériques dans tous les domaines d'activités (ex : électroménagers, terminaux de paiement, activation et renouvellement de droits, mais aussi des devoirs citoyens, une recherche d'activités ...), l'usage d'un écran tactile est devenu monnaie courante et plus particulièrement au lendemain de la crise du Coronavirus, pour une majorité d'achats, qu'ils soient réalisés en ligne ou dans les commerces de proximité. Nous avons consacré une analyse à cette augmentation du recours au numérique, qui pose nombreux questionnements, notamment dans le domaine éducatif, mais aussi comme le cas qui nous occupe aujourd'hui dans le secteur privé. Or, aujourd'hui, l'usage exclusif de la technologie tactile et/ou la fracture numérique excluent toute autonomie de la personne en situation de handicap.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

ACCESSIBILITÉ

Distributeurs de billets, une monnaie rare !

Christine Bourdeauducq

Durant des mois où la pandémie a fait rage dans notre pays ces deux dernières années, le retour aux services de proximité a été revendiqué sous tous les fronts: réduire les déplacements, les contacts, privilégier les services de première ligne et plus particulièrement le commerce local. Or, le 22 septembre 2021, BATOPIN annonce l'arrivée de nouveaux distributeurs de banque sur l'ensemble du territoire belge. Mais qui se cache derrière cette annonce, et avec quelles intentions ?

[Lien de consultation de l'analyse](#)

ACTUALITÉ

Situations d'urgence, catastrophes... Et les personnes en situation de handicap dans tout ça ?

Mai Paulus

Tout le monde peut être touché, de près ou de loin, par des catastrophes naturelles ou des catastrophes liées à l'activité humaine. Les désastres mondiaux sont d'ailleurs en croissance et en avons notamment fait l'expérience en Belgique suites aux intempéries de l'été 2021. Les précipitations extrêmes n'ont pas fait de différence entre l'autonomie sociale et physique des personnes sinistrées, leur situation socioéconomique, leurs origines ou leur handicap. Par contre, nous pouvons nous demander si la manière dont les individus sont – ou ont été – pris en charge, ainsi que leur vulnérabilité, dépendent des facteurs précédemment cités. C'est ce qui constitue le sujet de notre analyse. Nous nous penchons plus particulièrement sur le cas des personnes en situation de handicap. Nous faisons un tour d'horizon de la manière dont elles sont particulièrement touchées par les catastrophes et ce, mondialement. Ensuite, nous voyons en quoi le handicap constitue encore un facteur de discrimination dans des situations d'urgence.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

DROIT

Faire valoir ses droits pendant la crise sanitaire : La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur la possibilité pour les personnes en situation de handicap de faire valoir leur droit de recours ?

Isabelle Dohet

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu de nombreux impacts sur les personnes en situation de handicap, de maladie grave ou invalidante et leurs proches.

À l'occasion de l'analyse et le croisement de plusieurs données par les assistantes sociales de l'ASPH, un constat nous a paru interpellant : celui de la diminution du nombre de recours des décisions de justice en 2020. Nous tentons dans la présente analyse d'en comprendre la raison et les enjeux qui y sont liés.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

La suppression du « prix de l'amour », bénéfique pour tous ?

Nadège Hombergen

« Le mardi 23 mars, un arrêté royal ayant un impact sur l'allocation d'intégration des personnes handicapées a été publié au Moniteur belge » annonce le site de la Direction Générale Personne Handicapée (ci-après DGPH). Cet arrêté royal modifie l'article 9ter de l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration, et a un impact direct sur l'obtention et sur le montant de l'allocation d'intégration pour les personnes en situation de handicap vivant avec leur partenaire.

En effet, concrètement à dater du 1er janvier 2021, les revenus du ou de la partenaire ne sont plus pris en considération dans le calcul de l'allocation d'intégration. Parce que cette proposition a un impact considérable pour les personnes en situation de handicap et leur partenaire, le 21 février 2021, nous avons interpellé les instances politiques concernant cette nouvelle mesure et celle touchant à la réforme des abattements sur les revenus du travail. Si nous nous réjouissons de voir que la situation des personnes en situation de handicap continue de préoccuper nos politiques, nous nous devons de rester extrêmement critiques pour que les mesures prises le soient dans l'intérêt du plus grand nombre.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

SANTÉ

L'incapacité de travail des personnes en situation de handicap isolées : Un frein à l'octroi d'allocations résiduelles ?

Talissa Mupoy

En contact permanent avec des personnes en situation de handicap, de maladie grave ou invalidante et de leurs proches, notamment via notre contact center, nous dressons très régulièrement un constat sur lequel il nous semble important de s'arrêter : percevoir des revenus de remplacement de la sécurité sociale (de la mutuelle ou de chômage) fait trop souvent obstacle à l'octroi d'une allocation pour personne en situation de handicap (régime résiduelle). Ou bien, lorsqu'elle est octroyée en complément des revenus de remplacement, elle est parfois très peu élevée. Cela, alors que le but d'une telle allocation est de faire face aux coûts supplémentaires liés au handicap. Les 2 réformes « prix du travail » et « prix de l'amour » adoptées isolément introduisent de nouvelles tensions très fortes entre catégories d'allocataires. Il n'est jamais souhaitable d'opposer les groupes entre eux. » En effet, les oubliés de la réforme, ce sont, entre autres, les personnes isolées ayant un revenu de remplacement de la mutuelle ou du chômage. Rien n'est prévu pour eux dans les récentes évolutions législatives alors que le mode de calcul des allocations résiduelles leur est défavorable.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

L'hypersensibilité électromagnétique : Une responsabilité politique et scientifique passée sous silence ?

Isabelle Dohet

Dans le cadre de notre travail de proximité avec nos publics et suite à un contact avec l'AREHS – l'association pour la reconnaissance de l'électro hyper sensibilité – nous avons décidé d'approfondir notre connaissance sur cette thématique et d'en comprendre les rouages et blocages. En effet, nous nous sommes rendu compte que ce syndrome était encore mal connu du grand public, qu'il faisait encore douter le monde scientifique, et il nous a semblé intéressant de faire le point sur ce nouveau syndrome reconnu d'une part par l'OMS et d'autre part, par certains pays, comme la Suède, où elle a obtenu une reconnaissance officielle comme « altération fonctionnelle » et au Canada, où, elle est considérée comme une sensibilité environnementale. Quels sont les enjeux en présence ?

[Lien de consultation de l'analyse](#)

SANTÉ

L'alimentation saine en institution: Où en est-on ?

Rose Eboko

Depuis quelques années, le réseau associatif s'est lancé dans des projets concernant l'alimentation. Solidaris a conçu un modèle qui permet d'envisager tous les déterminants qui conditionnent l'accès à une alimentation de qualité. Il envisage les différents types d'accessibilité (financière et matérielle, pratique, via l'information, sociale et culturelle, psychosociale), qu'ils concernent surtout les « publics », les « produits » et/ou les « contextes » de vie et de consommation. L'occasion pour l'ASPH de croiser ces données avec les réalités des personnes en situation de handicap mental vivant en institution et de réfléchir aux leviers d'action sur ce déterminant de la santé incontournable.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

L'inclusion par le numérique, vraiment ?

Maï Paulus

Les technologies numériques, de plus en plus diverses et élaborées, sont en train de révolutionner la vie des citoyens et citoyennes. Elles offrent notamment de nombreuses possibilités en matière d'éducation en proposant des apprentissages adaptés selon les besoins des élèves. Elles présentent ainsi des alternatives ou des compléments à l'enseignement classique. Durant la pandémie de COVID-19, les technologies à l'école ont même connu un bond en avant : les écoles ont dû rapidement s'adapter, acquérir les outils informatiques et les connaissances afin de mettre sur pied un apprentissage à distance. Ces outils ont été d'une aide certaine et continueront, au-delà de la pandémie, à se développer et à s'affiner. Même avant la pandémie, on entendait souvent dire que tous les élèves profiteraient de l'utilisation du numérique en classe, tant il a des avantages et une flexibilité à offrir, surtout pour les apprenants à besoins spécifiques. Le numérique serait-il donc un outil permettant de réduire les inégalités scolaires et vecteur d'inclusion pour les enfants à besoins spécifiques ? C'est la question à laquelle nous tentons de répondre dans cette analyse, en invitant tout de même le lecteur ou la lectrice à envisager l'inclusion dans un contexte plus large que celui de l'enseignement.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

Les pôles territoriaux, vers une école plus inclusive ?

Nadège Hombergen

Le 5 février 2009, un décret modifie les modalités d'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Auparavant, seuls les enfants présentant des troubles moteurs ou ayant une déficience visuelle ou auditive pouvaient être intégrés dans l'enseignement ordinaire. Ceux qui étaient inscrits dans l'enseignement ordinaire directement ne pouvaient pas bénéficier d'accompagnement à l'intégration de la part de l'enseignement spécialisé. Les élèves des autres types de l'enseignement spécialisé devaient, quant à eux, solliciter une dérogation pour y faire appel. Les élèves à besoins spécifiques qui étaient inscrits dans l'enseignement ordinaire n'avaient, quant à eux, pas accès aux mesures d'intégration. En date du 7 décembre 2017, un Décret inclusif de la Communauté française relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, entré en vigueur en 2018, formalise la mise en place des aménagements raisonnables. Dans cette analyse, nous identifions en quoi et comment les pôles territoriaux aident à la mise en application du droit.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

FAMILLE

Fratrie et aide: un lien inéluctable ?

Maï Paulus

L'entrée du handicap dans la vie de famille est un moment bouleversant, personne n'y est réellement préparé. Nombreux sont les domaines impactés qu'il faut gérer avec plus ou moins d'urgence, tant au niveau psychique qu'au niveau de la vie quotidienne, du parcours scolaire, des projets, des liens sociaux et notamment familiaux.

Le handicap vient aussi bouleverser les présupposés acquis, les statuts, les rôles et les fonctions de chacun des membres de la famille et de l'entourage proche.

Les études abordant le handicap dans les relations intrafamiliales sont traditionnellement centrées sur les liens unissant les parents et l'enfant en situation de handicap.

Cette relation parents/enfant est dite « verticale », passant d'une génération à une autre.

Les relations entretenues par les sœurs et frères sont, quant à elles, dites « horizontales ».

Ces relations horizontales ont été étudiées dans une moindre mesure.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

EMPLOI

DUODay: une fausse bonne idée

Maï Paulus

Peut-être avez-vous déjà entendu parler du concept permettant à des entreprises, des sociétés indépendantes ou des associations d'accueillir, lors d'une journée, un ou une stagiaire en situation de handicap en créant un duo avec une personne travaillant dans l'organisme pour lui faire découvrir le métier. Ce concept s'appelle le DUODay.

Chaque année, à l'approche de cette journée (la même date au niveau national pour chaque pays y participant), des voix s'élèvent contre ce type de pratique, provenant notamment de personnes en situation de handicap. En tant qu'association œuvrant dans le domaine du handicap, nous travaillons tous les jours à défendre les droits des personnes en situation de handicap et sensibiliser le grand public.

Bien que le DUODay a pour vocation d'être un outil contribuant à l'inclusion, nous avons souhaité comprendre pourquoi cette pratique ne fait pas l'unanimité et mettre en avant les critiques qui lui sont adressées. À ce titre, nous souhaitons pouvoir questionner des projets comme le DUODay afin d'évaluer leur pertinence, les tensions qu'ils mettent en avant et croiser deux réalités : la manière dont des personnes en situation de handicap perçoivent cette action et la manière dont des entreprises, associations ou sociétés la vivent.

[Lien de consultation de l'analyse](#)

L'ASPH EN QUELQUES MOTS

Association Socialiste
de la Personne Handicapée

Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles

Association reconnue en éducation permanente



L'ASPH – Association Socialiste de la Personne Handicapée — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique. Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le 02/515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo "Relais Signes" du site de l'ASPH. L'ASPH prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte).
Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contactez le service Handyaccessible :

handyaccessible@solidaris.be ou au 02 515 06 07

En 2020, l'ASPH a fêté ses 100 ans !
Rendez-vous sur www.centenaireduhandicap.be
pour redécouvrir la campagne dédiée à cet anniversaire.

**Association Socialiste
de la Personne Handicapée**

Association reconnue en éducation permanente

